

Le 28 Mars 2023

Monsieur le directeur Interrégional,

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon tient à vous interpellier sur la situation particulière du centre de semi liberté de Lyon, particulièrement sur la question du fonctionnement du Greffe de cette structure.

En effet, depuis des temps immémoriaux, le greffe est tenu par un seul gradé. Il apparaît que les dispositions visant à affecter un Secrétaire Administratif dans chaque Greffe ne s'appliquent pas à un service qui est cependant plus important en volume que celui de certains petits établissements de la région qui en sont pour leur part, dotés.

Pour notre organisation syndicale, cette carence est de nature à léser le fonctionnement de cette structure tant il est évident que l'adjoint au chef d'établissement passe le plus clair de son temps à assister l'agent Greffe.

La problématique lors des congés ne peut qu'être encore davantage accentuée avec un chef de service lui même qui doit mettre les mains dans les affaires du greffe.

Avec les effectifs en croissance exponentielle et les mesures annoncées pour mettre le plus de détenus dehors, on peut craindre que le souci ne soit pas que passager.

Le CSL de Lyon dépasse à nouveau les 100 détenus avec un quotidien de gestion de greffe particulièrement chronophage.

On rappellera également, que pour le CSL, il n'y a aucun traitement disciplinaire des détenus. Quand les détenus commettent certains actes, les personnels ne peuvent s'en remettre qu'à d'hypothétiques plaintes dont on sait comment elles peuvent finir une fois remises entre les mains du juge judiciaire.

Parallèlement, **L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon** souhaiterait être informée au fil de l'eau de l'avancement du projet de réfection de la PEP.

On rappellera que le CSL de Lyon n'a pas d'instance de concertation de proximité et qu'en théorie, c'est au CSA Interrégional de prendre le relais.

Je vous informe d'ores et déjà qu'un point sur le CSL, entre autres, sera porté par **L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon** au CSA du 26 Avril.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon vous demande donc la création d'un poste de SA pour que deux personnels (SA + Gradé) puissent tenir le Greffe. Cette création permettra à la chefferie locale de n'être plus distraite par des tâches qui ne devraient pas relever de ses attributions.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon demande à être associée aux réflexions sur la réfection de la PEP et indique d'emblée la difficulté qui sera générée par la fermeture de celle ci, si l'administration persiste dans cette idée particulièrement peu opérationnelle.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon demande enfin, à ce que des récompenses soient remises aux personnels de cette structure ayant travaillé le jour de la fusillade. Voilà bientôt un an jour pour jour que cet événement a eu lieu et les agents qui ont tout de même été sidérés de ce qui s'est passé ce jour là, n'ont pas vu la moindre gratification alors même qu'ils ont sauvé la vie d'un détenu dans les conditions que je ne vous rappellerai pas ici.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Pour **L'UR UFAP UNSa Justice** de LYON

Le secrétaire général

D. VERRIERE